

MFA rights and obligations. In 1988, the TSB reviewed and approved a number of Canadian actions. The imposition of unilateral restraints on imports of cotton terry towels from Brazil was rejected. This action was discontinued in June 1988.

On March 22, 1988, the Minister of Finance announced a three-part program of tariff relief measures designed to strengthen the competitive position of the textile and apparel industries. The program includes tariff reductions on specialty fabrics, new duty remission programs for specified fabrics and apparel; and a plan to reduce textile tariffs to levels comparable with those of other industrialized countries.

In response to apparel industry concerns in respect of the availability of certain fabrics not made in Canada which are subject to restraint, a joint committee made up of representatives of the Apparel and Fur SAGIT and the Textile and Footwear SAGIT was established in 1987 under an independent chairman, to examine these concerns and make appropriate recommendations. In August, 1988, the Committee chairman recommended that quotas be removed on yarn-dyed polyester-cotton fabrics used in men's and boy's shirting.

In 1988, Canadian representatives participated in a number of meetings of the Negotiating Group (NG) on Textiles and Clothing, culminating in the Montreal Ministerial Meeting in December. The NG has as its aim to "formulate modalities that would permit the eventual integration of this sector into GATT on the basis of strengthened GATT rules and disciplines, thereby also contributing to the objective of further liberalization of trade".

droits et obligations sous l'AMF. En 1988, l'OST a examiné et approuvé un certain nombre de mesures prises par le Canada. L'imposition de restrictions unilatérales sur les importations de serviettes en coton du Brésil a été rejetée. Cette mesure a été discontinuée en juin 1988.

Le 22 mars 1988, le ministre des Finances a annoncé un programme d'allègements tarifaires en trois parties visant à renforcer la position concurrentielle des industries du textile et du vêtement. Le programme prévoit des réductions de droits sur les tissus spéciaux, de nouveaux programmes de remise des droits sur certains tissus et vêtements, et de futures réductions tarifaires pour ramener les droits sur les textiles à des niveaux comparables à ceux des autres pays industrialisés.

Pour répondre aux préoccupations de l'industrie du vêtement concernant la disponibilité de certains tissus non fabriqués au Canada et soumis à limitation, un comité conjoint composé de membres du GCS sur les vêtements et fourrures et du GCS sur les textiles et chaussures a été établi en 1987 sous la présidence d'une personne indépendante pour examiner ces préoccupations et présenter des recommandations appropriées. En août 1988, le président du Comité a recommandé que les contingents soient éliminés sur les tissus de polyester-coton teints en fil utilisés dans les chemises pour hommes et garçons.

En 1988, les représentants du Canada ont participé à plusieurs réunions du Groupe de négociation (GN) sur les textiles et vêtements dans le cadre des NCM, et notamment à la Réunion ministérielle tenue à Montréal en décembre. Le GN a pour but de "définir des modalités qui permettraient d'intégrer finalement ce secteur dans le cadre du GATT sur la base de sigles et disciplines du GATT renforcés, ce qui contribuerait aussi à la réalisation du